

**Commission des Compétitions
SENIORS**

PV n° 4 du 29/09/2016

Animateur : *GUIGUEN Jean Charles*

Présents : *SARDAIN Jean Marie – BOURABIER Patrick*

EVENEMENT :

P.V. n° 3 de la réunion du 22/09/2016 adopté sans modification.

~~~~~

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 10 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (art.190-paragraphe 1 des R.G. de la F.F.F.) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupe (art.103-paragraphe b.1 des R.G. de la L.C.O.). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

**SOUS-COMMISSION DES CHAMPIONNATS**

**FORFAIT**

**5<sup>ème</sup> DIVISION – (Amende de 30 euros)**

Poule B – FC TARDOIRE (4) du 24/09/2016 (**1<sup>er</sup> forfait**)

**SOUS-COMMISSION DES COUPES**

**FORFAITS**

**COUPE DE LA CHARENTE**

- FC HAUTE CHARENTE du 24/09/2016
- R. ST SORNIN du 24/09/2016

**COUPE DES RESERVES**

- FC ST HILAIRE DE BARBEZIEUX (2) du 25/09/2016
- US MA CAMPAGNE (2) du 25/09/2016
- FC HAUTE CHARENTE (2) du 25/09/2016

**REGLEMENT FINANCIER**

**Rencontre AIGLES ROUGES ANGOULEME (2) – US BALZAC (2) du 25/09/2016**

Arbitre de la rencontre : Monsieur Bertrand AUBRY.

**RAPPEL :**

*Les frais d'arbitrages des matchs de coupe sont à réglés en totalité par le club recevant jusqu'en 1/8<sup>ème</sup> de finale inclus.*

L'arbitre a été réglé à tort par moitié des deux clubs. Par conséquent la somme de 27 euros lui sera créditée par débit du club de AIGLES ROUGES ANGOULEME.

**Courriers/courriels**

- FC HAUTE CHARENTE, des 23 et 24/09/2016, pris note.
- Monsieur Bertrand AUBRY arbitre, du 26/09/2016, pris note
- FC ST HILIAIRE DE BARBEZIEUX, Monsieur Philippe GODREAU du 24/09/201, pris note.
- US BALZAC, Monsieur Denis SOULAT du 27/09/2016, pris note.
- FC ST MAURICE/MANOT/ANSAC, du 26/09/2016, pris note.
- UA COGNAC, des 27 et 28/09/2016, pris note.
- AMS SOYAUX, du 27/09/2016, pris note.

Prochaine réunion : Jeudi 06 Octobre 2016 à 16h30

*L'animateur de la commission, Jean-Charles GUIGUEN*  
*Le secrétaire, Jean-Marie SARDAIN*